La DGFIP vient d'annoncer qu'une expérimentation aura lieu sur le concours de contrôleur principal du Trésor Public. En effet, suite aux annonce ministérielles, il a été décidé de réformer les modalités de participation des candidats ultramarins aux épreuves des concours afin qu'ils puissent à l'avenir composer dans la journée et non la nuit. Ces nouvelles modalités ont été appliquées pour la première fois pour le concours des IRA le 16 février 2010. Rien n'ayant été prévu à la DGFIP, la CGT est intervenue par courrier du 25 mars 2010 auprès de la direction afin que ces aménagements soient discutés et appliqués au plus vite à la DGFIP.

Ainsi, la DGFIP a décidé de l'expérimenter dans le cadre de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours de contrôleur principal du Trésor public qui aura lieu le jeudi 20 mai prochain.

Seuls sont concernés par ce nouveau dispositif, les candidats de la Guyane, de la Martinique, de la Guadeloupe et des Etats-Unis (Washington) étant donné le décalage horaire.

Ces candidats composeront le mercredi 19 mai 2010 à partir de 15h30 (heure locale). Ils seront ensuite « placés en loge » dans des chambres d'hôtel que les directions locales ont été chargées de réserver et de prendre en charge. Les candidats pourront quitter ces chambres à compter du moment où l'épreuve aura débuté dans les autres centres d'examen, soit le jeudi 20 mai prochain, à partir de 1h du matin (heure locale). Ils peuvent y passer toute la nuit s'ils le souhaitent. Durant ce laps de temps, il leur sera demandé de bien vouloir s'abstenir de toute communication avec l'extérieur (à cet effet, il leur sera demandé de confier à l'administration leur téléphone et ordinateur portable).

La direction a indiqué que chaque candidat sera individuellement informé de l'ensemble de cette procédure.

Un bilan de l'expérimentation sera présenté aux organisations syndicales.

Pour toute difficulté, n'hésitez pas à contacter les représentants CGT Finances Publiques des sections départementales des Antilles ou le syndicat national pour le réseau à l'étranger.

Lire aussi notre article :

Passage des concours en Outre-Mer : des annonces ministérielles et à la DGFIP ?

Public: ENFiP / Formation Professionnelle
Outre mer

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank